

DEC212061DR11

Décision portant délégation de signature de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie FRAISSE, déléguée régionale de la circonscription Alpes

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DE142155DR11 du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de M. Lionel MORARD aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Alpes ;

Vu la décision DEC181839DR11 du 19 juin 2018 portant nomination de Mme Sylvie TRUCHON aux fonctions de responsable adjointe du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;

Vu la décision DEC181844DR11 du 19 juin 2018 portant nomination de M. Philippe HUGONNARD-ROCHE aux fonctions de responsable adjoint du Service technique et logistique de la délégation Alpes ;

Vu la décision DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie MAINARD aux fonctions de responsable du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DECIDE:

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie FRAISSE, déléguée régionale de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Stéphanie MAINARD, responsable du Service des Ressources Humaines, et Mme Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marjorie FRAISSE.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie FRAISSE, déléguée régionale de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marjorie FRAISSE.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MORARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HUGONNARD-ROCHE, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marjorie FRAISSE.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marjorie FRAISSE, délégation de signature est donnée à Madame Célia RATEL, gestionnaire financière de la Délégation régionale Alpes, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marjorie FRAISSE, dans la limite de 2 000 euros.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1er juillet 2021

La déléguée régionale Marjorie FRAISSE